



Rouen, le 23 JUIL. 2014

**Nicolas ROULY**

Président du Département de Seine-Maritime

Monsieur Mathias ADER  
Maire de Bois-d'Ennebourg  
290 rue de l'Église  
76160 Bois-d'Ennebourg

Monsieur le Maire,

Le Département a adopté par délibération du 14 avril 2014 la révision du dispositif des Aides Départementales aux Collégiens dans la perspective d'apporter une réponse plus rapide aux familles sollicitant une Bourse et/ou une Aide à la Restauration dans les Collèges (A.R.C.), et alléger leur démarche en limitant les pièces justificatives à joindre à leur demande.

La Commission Permanente a ainsi voté le principe d'instruction des demandes à partir du quotient familial calculé par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.). Pour la majorité des ménages, seule l'attestation de paiement de prestations C.A.F sera à transmettre pour déterminer l'éligibilité aux aides départementales.

Pour les familles qui ne sont pas allocataires de prestations familiales C.A.F. et qui de ce fait n'ont pas de quotient familial (affiliation à la M.S.A notamment), une instruction sera réalisée à partir des ressources de la famille des trois derniers mois précédant le dépôt du dossier.

Le souhait d'améliorer les délais de réponse a également conduit le Département à adopter une modification de la procédure d'instruction concernant l'enregistrement de la scolarité des collégiens. Les familles devront faire compléter cet élément auprès des collèges lors de la rentrée scolaire, directement sur le formulaire et préalablement à l'envoi du dossier.

Les nouveaux formulaires, sont disponibles auprès des Centres Médico-sociaux, Maisons du Département et collèges concernés ; ils pourront également être téléchargés sur le site internet du Département : [www.seinemaritime.net](http://www.seinemaritime.net)

Il m'a paru important de vous informer de ces éléments que vous pouvez être conduit à évoquer avec les familles de votre commune.

Vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Département,

Nicolas ROULY